

Adresse de la société populaire d'Evreux (Eure), qui applaudit aux décrets de la Convention et jure haine aux tyrans, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Evreux (Eure), qui applaudit aux décrets de la Convention et jure haine aux tyrans, lors de la séance du 11 germinal an II (31 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 611-612;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20973_t1_0611_0000_10

Fichier pdf généré le 23/01/2023

4

L'agent national près le district de Caen, département du Calvados, rappelle à la Convention les différens envois d'argenterie faits par ce district aux hôtels des monnoies de Paris et de Rouen, et annonce qu'il fait passer à la trésorerie nationale 326 marcs 6 onces 3 gros d'argenterie blanche, et 33 marcs 5 gros de vermeil; ce qui porte le total de l'argenterie fournie par le district, à 3348 marcs 2 onces 1 gros. L'esprit public, ajoute-t-il, se forme dans ce district, le patriotisme se réveille avec un nouvel éclat (1) [il ajoute que] : « L'esprit public y est bon, à la hauteur des circonstances et le feu du républicanisme enflamme tous les cœurs; tous les citoyens ont juré fidélité à la Montagne; ils ont juré de ne s'en séparer jamais (2). Il invite la Convention à rester à son poste, jusqu'au moment où la terre sera purgée des despotes couronnés.

Il joint un état des croix dites de Saint-Louis, déposées par les différentes communes du district de Caen; le nombre de ces croix est de quarante-deux, avec une épauvette en or et un cachet d'argent vermeillé.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public.

5

La société populaire régénérée séante à Saint-Jean-de-Losne, département de la Côte-d'Or, exprime l'indignation qu'elle a ressentie en appercevant le poignard parricide que des monstres avoient caché sous le manteau emprunté du patriotisme, pour dissoudre la représentation nationale; elle félicite la Convention d'avoir déjoué ce nouveau complot; elle jure de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang, de maintenir la République une et indivisible, ou de mourir en la défendant.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[St-Jean-de-Losne, 5 germ. II] (4).

« Représentants,

L'horreur, l'indignation ont été les sentiments douloureux qui ont comprimé nos cœurs en apprenant le nouveau complot ourdi par de scélérats hypocrites contre la sûreté, contre le salut de la République. Nous avons frémi en appercevant le poignard parricide que des monstres avoient caché sous le manteau emprunté du patriotisme, pour égorger plus sûrement la représentation nationale; pour immoler les amis de la liberté et de l'égalité. Mais instruits des mesures vigoureuses qu'a dicté aux comités de salut public l'énergie et le républicanisme qui le caractérisent; instruits que les atroces machinateurs de notre perte étoient livrés au Tribunal révolutionnaire; la douce confiance est

venue rassurer nos cœurs contre les attentats de la trahison. Toujours elle-même la Convention a triomphé des efforts du crime; encore une fois elle a bien mérité de la République qu'elle a sauvée. Nous rompons le silence de l'admiration pour faire entendre l'expression de la gratitude; nous croirions manquer aux devoirs de notre reconnaissance, si, dans ce moment de crise, nous ne nous hâtons de répéter le serment de vivre libres; de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang, s'il est nécessaire, pour l'exécution de vos Décrets; de conserver le fruit de vos sublimes travaux, de maintenir la République une, indivisible ou de mourir en la défendant ».

L. HERNOUX (*vice-présid.*), BERLIER (*repr. de la Côte-d'Or à la Conv.*).

6

La société populaire d'Evreux, département de l'Eure, applaudit aux salutaires décrets de la Convention, et jure haine aux tyrans, aux aristocrates, aux modérés et aux conspirateurs; elle invite la Convention de rester à son poste, et la patrie triomphera de tous ses ennemis.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Evreux, 3 germ. II] (2).

« Et nous aussi, Citoyens Législateurs, nous avons applaudi aux salutaires décrets de la Montagne, nous avons juré haine aux tirans, aux aristocrates, aux modérés et aux conspirateurs.

La commune d'Evreux, engourdie un instant par le fédéralisme, a repris toute sa vigueur, elle s'est ranimée à l'impulsion révolutionnaire donnée au Gouvernement. C'est dans ce moment surtout qu'elle déploie cette énergie républicaine qui confond les ennemis de la Révolution. Le fil conspirateur est découvert; que les traitres périssent N'est-il pas tems enfin que le peuple jouisse des bienfaits, que lui assurent les travaux immenses de ses représentants.

Croyez, Législateurs, que les sans-culottes d'Evreux ne feront pas moins que leurs frères des autres communes de la République. Comme eux, ils ont fourni une foule de défenseurs à la Patrie, la plupart a déjà cimenté de son sang le règne de la liberté. Comme eux, ils ont fait des offrandes civiques en chemises, bas, souliers et autres objets. Comme eux, ils ont équipé un cavalier pour la défense de la République. Ils ont fêté l'anniversaire de la mort du tiran. Ils ont célébré la destruction de l'infâme Toulon et l'abolition de l'esclavage, une famille noire a été adoptée, 200 liv. de rente lui ont été assurées, et une souscription a été ouverte en sa faveur.

La commune d'Evreux est la première du département de l'Eure qui ait secoué le joug de la superstition et du fanatisme, les jours de

(1) P.V., XXXIV, 294, J. Sablier, n° 1230; Bⁱⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^t); C. Eg., n° 591.

(2) M.U., XXXVIII, 186.

(3) P.V., XXXIV, 294.

(4) C 299, pl. 1052, p. 2.

(1) P.V., XXXIV, 295. C. Eg., n° 591; M.U., XXXVIII, 186; Bⁱⁿ, 17 germ. (suppl^t).

(2) C 299, pl. 1052, p. 3. La p. 4 est constituée par l'extrait du p.-v. du C. d'Instr. publ. de cette Sté, séance du 3 germinal.

décade ont été consacrés à l'instruction publique et à des fêtes patriotiques.

Voilà nos titres de civisme. Montagne, si nous avons jusqu'à ce jour gardé le silence, ce silence étoit l'expression du repentir, de l'admiration, de l'enthousiasme, mais nous serions coupables de le garder plus longtemps. Nous jurons donc l'amour le plus constant pour la Montagne, le maintien de l'unité et de l'indivisibilité de la République et l'obéissance aux saintes loix de la Convention.

Restez à votre poste, intrépides Législateurs, conservez ces membres infatigables qui composent le Comité de salut public, et la Patrie triomphera de tous ses ennemis ».

CHEVAL (*présid.*), GEANROT, FLEURIEL (*secrét.*).

7

La société populaire de Bourg-d'Oisan, district de Grenoble, département de l'Isère, annonce à la convention qu'il ne faut accorder ni paix ni trêve aux tyrans; ce seroit compromettre la liberté que de leur accorder un ajournement : elle détaille ensuite la fête qui a été célébrée dans ce canton pour la reprise de Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Bourg-d'Oisans, 1^{er} vent. II*] (2).

« Citoyens représentants,

Vous l'avez dit, et la Société populaire du Bourg d'Oisans s'empresse de vous exprimer son vœu : ni paix ni trêve aux tyrans coalisés ; leur accorder l'ajournement qu'ils demandent, ce serait d'un côté mal protéger la liberté qu'ils veulent anéantir, parce qu'ils ne savent pas la savourer, de l'autre faire parade d'une lâcheté qui ne peut caractériser que des esclaves. Ce serait encore mal sentir ce qu'ils n'ont pas cru nous apprendre. En sollicitant une trêve, ces traîtres nous disent qu'ils veulent prendre haleine pour venir plus vigoureusement en France mettre le comble à leurs forfaits, retracer une cruauté tyrannique et souiller une terre qu'ils ne devraient plus approcher qu'avec crainte. Ils nous disent qu'il leur faut du temps (ce qui prouve l'impuissance de leurs moyens), pour détruire le crédit national, affaiblir les forces du Comité de salut public qui, selon M. Georges, qui sans doute a voulu raconter un rêve à sa cour, doit bientôt manquer de la confiance créatrice, soutien de sa vigueur; ils nous disent enfin qu'ayant encore quelques infidèles parmi nous, ils s'en serviront pour étouffer la vérité dans son berceau, susciter une guerre plus désastreuse que celle dont la mémoire nous rappelle les horreurs, corrompre nos agents, noyer nos subsistances, diminuer en un mot notre mâle vigueur ; voilà à ne pas s'y tromper les motifs qui ont déterminé les impuissances coalisées à nous parler de trêve, ce qu'ils n'auraient pas fait si la force que renfermait le manifeste de l'insolent Brunswick se fut mieux déployée, si l'or gangrené du mercenaire Pitt

eut mieux réussi à exciter la cupidité et infecter une partie de nos défenseurs qu'ils croyaient chercher un nom dans la bassesse

Citoyens représentants, ne traitons pas ces braves gens selon leur mérite, en les couvrant d'un mépris silencieux ; disons leur au contraire que, sur leur demande, on a passé à l'ordre du jour, que si on s'en est occupé, ce n'a été que pour rire de leur imbécillité. Disons aux tyrans que la République française ne veut parler de paix que lorsque leurs têtes et celles de leurs agents seront tombées, ou qu'ils auront vraiment reconnu la souveraineté du Peuple, pour se créer le Gouvernement qu'il lui plaira, qu'elle n'en signera qu'avec les peuples guidés par la raison et dégagés des chaînes auxquelles les tyrans ajoutent encore une maille chaque jour. Courage, Citoyens représentants et nous touchons bientôt au moment où le grand succès couronnant votre triomphe, nous aurons à nous féliciter d'avoir composé la Représentation nationale d'hommes remplis de lumières qui ne sauraient être plus hautes que leurs vertus. C'est de la Montagne que nous vient la lumière. Eh bien citoyens, c'est là que nous vous invitons à demeurer jusqu'à ce que le triomphe de la raison et de la vérité soit assuré et que les despotes aient dansé la carmagnole. Nous pouvons facilement leur donner le bal, nos moyens loin de s'affaiblir recroissent chaque jour, nous jugeons de ceux que peut produire la République entière, par ceux que produit une commune qui ne sert de théâtre qu'aux pauvres. La commune du Bourg d'Oisans, sans prétendre à l'éloge, se fait gloire d'avoir déposé sur l'autel de la patrie, une somme assez considérable, fruit de son patriotisme, de son amour pour la Liberté. Elle se fait gloire d'avoir à la défense de la patrie un grand nombre de valeureux défenseurs et d'en avoir encore dans son sein brûlant du désir de marcher contre nos ennemis. Ces considérations déterminent la Société des Sans-Culottes du Bourg d'Oisans à protester contre tous ceux qui parleraient de trêve, il nous faut la guerre pour que nos victoires nous présentent des fêtes à célébrer, telles que celle de Toulon, que nous avons célébrée d'une manière très solennelle, un discours ayant pour titre « guerre aux tyrans paix aux chaumières » en a été l'ouverture, il a été interrompu mille fois par les cris de Vive la République, des hymnes patriotiques ont été chantés près du signe de la liberté, un feu de joie dressé à travers les neiges dont la blancheur argentait nos têtes, formait l'image sensible de celui qui brûlait dans nos cœurs dont la joie se peignait encore mieux par des accolades fraternelles. Montagne unique, nous nous approchons de toi pour te dire que notre sort est entre tes mains. C'est toi qui a donné le jour à la Liberté, c'est toi qui dois la protéger jusqu'à l'âge de force. Et partout nous chanterons : Ça tiendra, Vive la République, Vive la Montagne. Salut, Union et Fraternité ».

CUYNAT (*présid.*), GARDET, LAFON (*secrét.*), PONCE.

8

Le conseil-général de la commune d'Arras fait part à la Convention nationale de la fête

(1) P.V., XXXIV, 295.

(2) C 299, pl. 1052, p. 5.